



GUIDE ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS







SOMMAIRE

Page 3	Mot du Maire
Page 4	Un peu d'histoire Culozienne
Page 5	Un peu d'histoire Béonaise
Pages 6-7	Géographie
Page 8	Mairie
Page 9	Élus
Page 10	Services Municipaux
Page 11-12	Urbanisme
Page 13	Médiathèque
Page 13	Centre Communal d'Action Sociale
Page 14	Déchets
Page 15-16	Enfance et Jeunesse
Pages 17	Enseignement
Page 18	Équipements Municipaux
Page 19	État-Civil
Page 20	Paroisse
Page 20	Santé
Page 20	Sécurité
Page 21	Services Publics
Page 22	Transports
Page 23	Informations utiles
Page 24-25	Activité Économique
Pages 26	Organismes extérieurs
Page 27	Plan



Le mot du maire



Chères Béonaies et Culoziennes, Chers Béonais et Culoziens,

L'équipe municipale a souhaité réunir en un seul document des informations utiles au quotidien pour vous, habitants de la commune. Que vous soyez nouvel arrivant ou habitant de longue date, ce guide pratique vous permettra de trouver des renseignements dont vous pourriez avoir besoin : détail des démarches administratives, coordonnées des services municipaux ou encore liste des professionnels de santé.

Cet outil constitue également une vitrine sur la richesse de notre commune, que ce soit par son activité économique, sa vie associative ou ses services municipaux.

De manière fréquente ou épisodique, nous espérons que ce guide pratique répondra au mieux à vos attentes afin de vous accompagner dans votre vie quotidienne culozienne.

Franck ANDRE-MASSE
Maire de Culoz



Un peu d'Histoire Culozienne



CULOZ (Ain). - HOTEL DU COMMERCE (Face Gare)

En l'an 8000 avant J.C., la fonte des glaciers s'accélère, la dernière période glaciaire dite de Würm s'achève. Suite au retrait du glacier, un immense lac apparaît au pied du Grand Colombier où traverse le Rhône. Ce lac disparaîtra progressivement pour devenir de nos jours le marais de Lavours. C'est à cette époque que l'homme du mésolithique s'installe notamment à Culoz et Landaize. Il fonde des groupes d'individus qui s'établissent dans des abris sous-roche. Des sépultures et lieux de vie ont été retrouvés et étudiés.

Nous retrouvons trace de l'homme à l'âge du bronze final (autour de 2000 ans avant J.C.), du Tène final (autour de 100 ans avant J.C.) et de la période antique du Bas-Empire (autour de 300 après J.C.). Culoz possédait 2 ports romains sur le Rhône. Un Oppidum et des remparts étaient érigés à ces époques.

Suivi une période plus obscure où peu de trace subsistent. Culoz passe sous le contrôle des Burgondes (vers 400 ans après J.C.) puis sous souveraineté du royaume de Lotharingie qui deviendra plus tard le Saint Empire Romain Germanique. Au cours de cette période, la bourgade s'installe définitivement sur le coteau du Grand Colombier proche de la source du Jourdan où se situe actuellement le vieux bourg de Culoz. Un second lieu de vie, Landaize, est situé au pied de Margeot et un troisième village est situé plus en hauteur, à Châtel-d'en-Haut autour de la fontaine aux fées.

Au VIIIème et IXème siècle, différentes invasions se succédèrent, période de trouble et d'insécurité. Un château dit des Sarrasins, fût érigé à Châtel-d'en-Haut. Il reste des ruines de ce château sur le rocher

surplombant la vallée ainsi que les ruines du village.

Au Xème siècle, Bérold de Saxe aidé par le Seigneur de Seyssel et secondé par un capitaine du nom de Luyrieu, déloge les Sarrasins et construit un 1er château (en bois) à Culoz, jouxtant la source du Jourdan, situé plus en hauteur que celui actuel. Dès lors, Culoz est sous la seigneurie de Luyrieux.

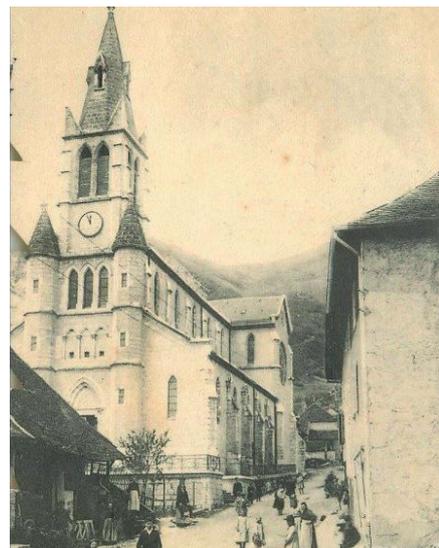
Au XIIIème siècle, le château de Montvéran est construit sur un rocher dominant l'entrée Ouest de Culoz. Le château reste propriété des Luyrieu jusqu'au XVIème siècle. Au cours de ces siècles, les moines Chartreux s'installent autour du Grand Colombier. Sur les coteaux de Culoz, les Chartreux y sont présents et cultivent le vin.

Culoz se construit autour de ces institutions que sont la seigneurie de Montvéran et les Chartreux d'Arvières. La ville est implantée sur le coteau proche du château. C'est le vieux bourg de Culoz.

Au XIXème siècle avec l'arrivée de la première révolution industrielle, Culoz connaîtra un essor grâce à l'arrivée du chemin de fer et donc de la gare. Dès lors, des industries vont s'installer tel que la SABLA, la CIAT, Valisère. Culoz fut l'une des premières villes électrifiées de France. Au cours de ce siècle, l'histoire s'est encore enrichi d'hommes célèbres qui ont habité où séjourné à Culoz, tel que Henri Dunant, les Frères Serpollet, Gertrude Stein, Ariette Dengeville, Prokovieff, Antonin Poncet, Pierre Dumont, Jules Giguët.

L'histoire s'écrit encore avec les travaux d'endiguement du Rhône en 1980, ou encore le sportif natif de Culoz, Christophe Lemaitre...

Toute cette histoire est conservée à la maison du Patrimoine de Culoz, dans l'ancienne Rectorie Saint Antoine. Des visites guidées sont également proposées en été.





Un peu d'Histoire Béonaise



Elle est un lieu idéal pour le repos, mais aussi pour les loisirs actifs tels que la chasse (chevreuil, cerfs, sangliers) et la randonnée (GR 9/ascension de la pointe de Chanduraz et Tour de Valromey).

Occupant un lieu intéressant de part sa proximité avec le Grand Colombier et la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, le village de Béon est entouré de vignes produisant d'excellents crus (avec le label AOC des vins du Bugey).

Au XII^e siècle Béon fut le fief de la famille de Luyrieu dont le château est désormais en ruines. On aperçoit encore les restes de cette belle bâtisse mais le lieu est difficile d'accès. Une grande tour avait été rebâtie en 1450 et on trouvait une chapelle rurale avant la Révolution. Ce château était la demeure d'une famille dont les membres ont occupé des postes importants tels que ceux de Baillis de Savoie, ou de Bresse, Chambellans des ducs de Savoie, Gouverneur de Nice ou Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes.

L'église du village, placée sous le vocable de Saint Laurent, date du XIII^e siècle. Le presbytère est étonnant avec son toit en carène de bateau renversé. La tradition veut qu'elle occupe le site du premier château du chevalier Guillaume Béone.

Au hasard d'une promenade dans le village on pourra admirer de charmantes petites maisons, des lavoirs et le four communal servant encore régulièrement lors des fêtes du village.

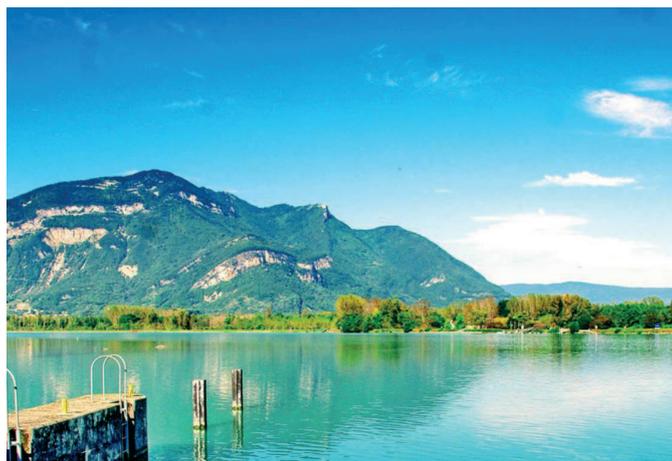
Quant à l'église Saint Laurent du 13^e siècle et le presbytère au toit en carène de bateau situés sur une moraine ils attirent l'œil du visiteur dès son entrée dans le village par la RD 904.

La commune est également desservie par la gare de Culoz à 2 kilomètres.





Géographie



Culoz-Béon fait partie des 42 communes qui constituent la Communauté de Communes Bugey Sud.

Elle est située dans le Canton d'Hauteville-Lompnes avec Corbonod, Seyssel, Anglefort...

Culoz -Béon en quelques chiffres :

- 3 439 habitants
- 2 962 hectares
- A 16 km de Belley





Carte du Territoire

Périmètre de la Communauté de Communes BUGEY SUD au 1er janvier 2019





Mairie

Siège de la commune nouvelle et commune déléguée de Culoz



Mairie de Culoz-Béon
46 rue de la Mairie
CULOZ
01350 CULOZ-BEON
☎ 04 79 87 00 29
mairie@culoz-beon.fr

HORAIRES :

Du lundi au vendredi : 9h 12h
Mardi, Jeudi : 14h 17h30
Fermé au public tous les lundi, mercredi et vendredi après-midi de chaque semaine (uniquement par téléphone, sauf le mercredi)

Commune déléguée de Béon



Mairie déléguée de Béon
2 rue du Clusy
BEON
01350 CULOZ-BEON
☎ 04 79 87 04 33
mairie@culoz-beon.fr

HORAIRES :

Les lundis et jeudis de 9h 12h- 14h 18h





Élus



Franck ANDRE-MASSE
Maire de Culoz-Béon
Vice-Président Bugey-Sud
Projet de territoire, urbanisme et planification,
communication

Les Adjoints



Jean-Marc DUPONT
Maire délégué de Béon



Claude FELCI
1er adjoint à l'urbanisme, voirie,
travaux et sécurité

Isabelle MORLOTTI

2ème adjointe aux affaires
scolaires



Marc GUILLAND
3ème adjoint à l'environnement,
patrimoine, développement durable



Danielle RAVIER
4ème adjointe aux affaires
sociales



Robert VILLARD
5ème adjoint aux sports, loisirs,
culture, animations

Céline LE CERF
6ème adjointe à la
communication

Marc MEO
7ème adjoint à GEMAPI et
aux cimetières



Anne-Laure PETITE
8ème adjointe aux
relations citoyennes



David TREBOZ
9ème adjoint aux finances

Les Conseillers Municipaux

Loïc MONTEIRO
Conseiller Municipal Délégué à
la sécurité

Mickaël MOUTOT
Conseiller Municipal Délégué à
la médiathèque et jeunesse

Danielle CALLET
Conseillère Municipale

Sylvain BOIS
Conseiller Municipal

Thierry DEHAY
Conseiller Municipal

Marie-Françoise SONZOGNI
Conseillère Municipale

Mélanie MACONE
Conseillère Municipale

Carlos ROCHA OLIVEIRA
Conseiller Municipal

Eric BONNET
Conseiller Municipal

Joëlle TRABALZA
Conseillère Municipale

Helène ROSSI
Conseillère Municipale

Sylvianne GUILLERMET
Conseillère Municipale

Dominique GERRA
Conseiller Municipal

Nadine BRAVI
Conseillère Municipale

Thierry DRAPIER
Conseiller Municipal

Dominique SCALMANA
Conseiller Municipal

Frédéric DI PAOLO
Conseiller Municipal

Christelle MARCHAND
Conseillère Municipale

Emilie VALTON
Conseillère Municipale

Déborah GLEYZE
Conseillère Municipale

Katerina CHAPMAN
Conseillère Municipale

Thierry CURTELIN
Conseiller Municipal

Christelle BOUVIER
Conseillère Municipale



Services Municipaux

SERVICES TECHNIQUES

ZA en Brachay - CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 17 33

✉ services-techniques@culoz-beon.fr

Les horaires :

Lun, Mar, Mer, Jeu, Vend : 8h 12h

L'après-midi sur rendez-vous uniquement

MÉDIATHÈQUE

38 avenue Antonin Poncet - CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 06 98

✉ mediatheque@culoz-beon.fr

Les horaires :

Mar, Vend : 16h 18h30

Mer : 9h 12h - 14h 16h

Sam : 9h 12h

MULTI-ACCUEIL

Allée du Parc - CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 79 03

✉ multiaccueil@culoz-beon.fr

Les horaires :

Accueil régulier : 7h 18h

Accueil occasionnel : 9h 17h

MAIRIE DÉIÉGUÉE DE BÉON

2 rue du Clusy - BEON - 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 04 33

Les horaires :

Lun et Jeu : 9h 12h - 14h 18h

ESPACE ENFANCE DU COLOMBIER

Allée du Parc - CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 76 79 - 06 09 27 51 32

✉ espace-loisirs@culoz-beon.fr

Les horaires :

Matinée : 7h30 12h30

Matinée avec repas : 7h30 14h

Après-midi : 13h 18h15

Après-midi avec repas : 11h 18h15

Journée : 7h30 12h30 - 13h 18h15

Journée avec repas : 7h30 18h15

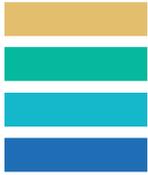
POLICE MUNICIPALE

46 rue de la Mairie - CULOZ 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 15 16

✉ police-municipale@culoz-beon.fr





Urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr



Autorisations d'urbanisme

FORMALITÉS NÉCESSAIRES

Si vous avez des projets de travaux, assurez-vous au préalable que ceux-ci sont autorisés par le règlement en vigueur. En fonction de la zone dans laquelle est situé le projet, des règles particulières sont à respecter. Vous pouvez obtenir un extrait du règlement pour la parcelle qui vous intéresse en formulant la demande auprès de votre mairie.

PERMIS

Permis de construire

Un permis de construire est à demander notamment pour créer une surface de plancher supérieure à 20 m² (40m² dans certains cas) ou changer la destination de locaux tout en modifiant la façade ou les structures porteuses. Les projets concernant une maison individuelle et/ou ses annexes, bénéficient d'un formulaire spécifique.

Permis de démolir

Le permis de démolir concerne les projets ayant pour objet de démolir tout ou partie d'une construction.

Permis d'aménager

La demande de permis d'aménager intervient en particulier pour la réalisation de lotissements ou la création de parking au-delà de 50 places.

DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est nécessaire pour les petits travaux de types ravalement ou modification de façade, nouvelle construction de moins de 20 m² de surface de plancher (40 m² dans certains cas), clôture, piscine, réfection de devanture, changement de destination sans modification de façade...

AUTRES AUTORISATIONS

Les projets de construction ou de modification pour les commerces et les locaux professionnels nécessitent une demande d'autorisation particulière concernant les établissements recevant du public.

Déposer mon permis de construire en ligne

Les communes de Bugey-Sud sont prêtes à recevoir vos demandes de permis de construire, de déclaration préalable de travaux ou de certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/communesList>

SERVICES TECHNIQUES

ZA en Brachay - CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

✉ services-techniques@culoz-beon.fr

Les horaires :

Lun, Mar, Mer, Jeu, Vend : 8h 12h

Après-midi sur rendez-vous



Médiathèque

Depuis 1999, la médiathèque de Culoz, c'est 230 m² d'espace dédié aux livres, à la musique, aux films, aux expositions, à la culture. Située au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitations, la médiathèque regroupe 8000 livres et revues, près de 300 DVD et 700 CD.

Un accès Wi-Fi est proposé aux horaires d'ouverture de la médiathèque et un ordinateur avec accès internet est accessible sur réservation. Ces services sont gratuits et il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la médiathèque pour en profiter !

Des expositions et des animations sont proposées régulièrement.

Les conditions de prêt sont maintenant de 7 livres, 3 CD et 2 DVD par personne pour une période de 4 semaines.

Toutes les infos sur le site de la médiathèque : <https://mediatheque-culoz-beon.fr/>

Les horaires :

Mar : 16h-18h30

Mer : 9h-12h et 14h-16h

Vend : 16h-18h30

Sam : 9h-12h



CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ailleurs rattaché à la collectivité territoriale, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion.

L'organisation du CCAS

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum, un représentant des associations de personnes âgées et de retraité du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département, un représentant de l'Union Départementale des Associations de Famille et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les Missions du CCAS

- L'aide sociale légale (dossiers pour l'aide sociale, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées),
- La domiciliation qui permet aux personnes sans domicile fixe d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits,
- La domiciliation des personnes étrangères arrivant en France dans la Commune,
- Les aides déterminées par les élus,
- L'animation des activités sociales (repas des anciens, visites aux EHPAD...).

Contact : Madame Danielle RAVIER (4ème Adjointe - Vice Présidente du CCAS) - 04 79 87 00 29

Sur rendez-vous les mardis et jeudis matin de 9h30 à 11h30



Déchets

La gestion de ce service est de la compétence de la Communauté de Communes Bugey Sud : 04 79 81 41 05. Dorénavant sur le territoire Bugey Sud, la collecte des ordures ménagères ne se fait plus en porte à porte. C'est pourquoi, des conteneurs semi-enterrés ou enterrés « Trimax » ont été installés sur l'ensemble du territoire entre décembre 2016 et juillet 2019. Ce système permet de diminuer les impacts environnementaux et s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable, d'améliorer la quantité et la qualité du tri et inciter les habitants à réduire leur production de déchets.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés



Déchetterie de Culoz-Béon

Horaires d'ouverture :

ÉTÉ	HIVER
(fin mars à fin octobre) lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h mardi, jeudi et vendredi de 14h à 19h	(fin octobre à fin mars) lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30

www.ccbugeysud.com / Tél. 04 79 81 01 99

L'accès aux déchetteries de Belley, Culoz-Béon et Virieu-le-Grand se fait par lecture des plaques d'immatriculation.

Inscrivez vos véhicules directement en ligne : <https://portail-usagers.ccbugeysud.com/demandebadge>

⇒ Pièces à fournir pour les particuliers :

Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (factures d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone)
Une copie de la carte grise de chaque véhicule.

⇒ Pièces à fournir pour les professionnels :

Un justificatif de domiciliation de moins de 3 mois
Un extrait Kbis
Une copie de la carte grise de chaque véhicule.

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS : 04 79 81 01 99



Enfance et Jeunesse

Espace Enfance du Colombier

Accueil de Loisirs

L'accueil de loisirs sans hébergement est un lieu d'accueil complémentaire à ce que vit l'enfant à la maison, à l'école et dans d'autres associations.

Cette structure a des buts éducatifs pour permettre à l'enfant de s'épanouir, de progresser et de s'intégrer au groupe (apprendre à vivre en collectivité, prendre conscience de sa personne...).

Des activités sont proposées aux enfants pour favoriser la découverte de tout environnement : naturel, géographique, social, culturel et pour les ouvrir sur le monde extérieur (prendre conscience de ce qui les entoure).

Les jours d'ouverture sont :

Les petites vacances de Toussaint, d'Hiver, de printemps et vacances été de 7h30 à 18h15.

Pour le bon fonctionnement de la structure, l'accueil du matin se fait jusqu'à 9h30 et le départ du soir à partir de 17h.



Horaires d'accueil possibles :

- En matinée : 7h30-12h30 (départ à partir de 11h30)
- En matinée avec repas : 7h30-14h00 (départ à partir de 13h)
- En après-midi : 13h00-18h15 (départ à partir de 17h00)
- En après-midi avec repas : 11h00-18h15 (départ à partir de 17h00)
- En journée : 7h30 -12h30 (départ à partir de 11h30) / 13h00 (jusqu'à 14h)-18h15
- En journée avec repas : 7h30-18h15

Accueil périscolaire

Les jours d'ouverture correspondent aux jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Horaires :

Pour les enfants de l'école primaire :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Le matin : 7h00-8h30
L'interclasse : 11h45-12h45
L'après-midi : 16h30-18h30

Pour les enfants de l'école maternelle :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Le matin : 7h00 - 8h35
L'interclasse : 11h35 - 12h35
L'après-midi : 16h25 - 18h30

Accueil périscolaire le mercredi

- En matinée : 7h15 - 12h30 (départ à partir de 11h30)
- En matinée avec repas : 7h15 - 14h00 (départ à partir de 13h)
- En après-midi : 13h00 - 18h15 (départ à partir de 17h00)
- En après-midi avec repas : 11h00 - 18h15 (départ à partir de 17h00)
- En journée : 7h15 - 12h30 (départ à partir de 11h30) / 13h00 (jusqu'à 14h) - 18h15
- En journée avec repas : 7h15 - 18h15

Les tarifs appliqués sont fonction du quotient familial de la famille. C'est une tarification à l'heure.

Restaurant scolaire

Ce service fonctionne uniquement les jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Horaires de prise en charge :

- 11h35 à 13h25 pour les enfants de l'école maternelle
- 11h45 à 13h45 pour les enfants de l'école primaire

Les tarifs appliqués sont en fonction du quotient familial pour les familles de Culoz. Pour les autres familles, un tarif unique est appliqué.



Espace Multi-Accueil



La structure propose 2 types d'accueil pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, répartis en 32 places :

Accueil occasionnel (6 places) : de 2 mois et demi à 4 ans
C'est un accueil qui permet aux familles de confier leur enfant pendant des temps de loisirs, de démarches administratives, de sport...

Cela permet à l'enfant de rencontrer ses pairs, de découvrir des activités différentes, de se séparer doucement de papa, maman... une passerelle entre la famille et l'école maternelle.

Accueil régulier (26 places) : de 2 mois et demi à 4 ans
C'est un accueil adapté à une garde régulière soit dans le cadre d'un travail, soit d'une formation.

Le temps de garde mensuel est défini avec la famille en fonction du besoin et se formalise par un contrat.

Le tarif horaire est fonction des revenus de la famille. Un taux d'effort est appliqué selon la taille de la famille au revenu mensuel.

Exemple : pour une famille de deux enfants avec un revenu mensuel de 2 170 €, le tarif horaire sera calculé de cette façon : $2\ 170\ € \times 0,05\ \% = 1,08\ €$

Le tarif horaire sera de 1,08 €.

Horaires :

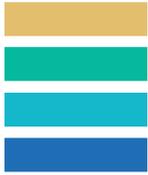
Du lundi au vendredi :

- de 7h à 18h pour un accueil régulier
- de 9h à 17h pour un accueil occasionnel

Période de fermeture :

La structure est fermée de 3 semaines à 3 semaines et demi en Août et 1 semaine entre Noël et jour de l'An.





Enseignement

ÉCOLE MATERNELLE CULOZ

Directrice : Fabienne GENS
100 rue de l'église - CULOZ - 01350 CULOZ-BEON
☎ 04 79 87 04 21
✉ ce.0010216e@ac-lyon.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CULOZ

Directrice : Alexandra JACQUEMIN
Rue des Écoles - CULOZ - 01350 CULOZ-BEON
☎ 04 79 87 03 08
✉ ce.0011269z@ac-lyon.fr



COLLÈGE

Principal : Blaise ROUQUETTE
200 rue Claudius Richard - CULOZ
01350 CULOZ-BEON
☎ 04 79 87 00 24
✉ ce.0010216e@ac-lyon.fr
<https://henrydunant.ent.auvergnernhonealpes.fr/>

ÉCOLE BÉON

Rue du Clusy - BEON - 01350 CULOZ-BEON
☎ 04 79 87 10 31
✉ ce.0010227S@ac-lyon.fr





Équipements municipaux



LE PHAËTON

Salle des fêtes
295 avenue Antonin Poncet - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

GYMNASE Jean Falconnier

Salle Omnisport
Route de Genève - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

SALLE MILVENDRE

(Salle du Bas)
Rue des Ecoles - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

STADE DE FOOT CULOZ

Rue du stade
CULOZ
01350 CULOZ-BEON

STADE DES ROUSSES FOOT BEON

Rue des Muriers
BEON
01350 CULOZ-BEON

GYMNASE Jean-Louis Falconnier

Rue du Stade - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

SALLE MILVENDRE

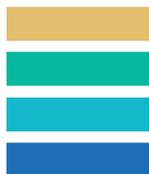
(Salle du Haut)
Rue des Ecoles - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

TENNIS

Base de Loisirs - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

SALLE Léon Ponnet (salle des fêtes)

Rue des Muriers
BEON
01350 CULOZ-BEON



État-civil

Formalités administratives

- **Copie d'extrait d'acte de naissance, mariage, décès**

Contactez la mairie du lieu de naissance, mariage, décès (munissez vous d'une pièce d'identité, et du livret de famille)

- **Mariage**

Pour déposer un dossier de mariage à la mairie de votre lieu de résidence (habitation) : demandez le dossier à l'accueil de la mairie de votre lieu de résidence, habitation, aux horaires d'ouverture et déposez le au moins 2 mois avant la date prévue avec un dossier complet, c'est à dire :

- copies intégrales des actes de naissance (à demander à la mairie de la commune de naissance) de moins de 3 mois,
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- des pièces d'identité des futurs époux,
- du certificat de contrat de mariage (s'il y en a un),
- des copies des cartes d'identité des témoins.

- **Déclaration de décès**

Pour déclarer un décès, le faire à l'accueil de la mairie du lieu du décès dans les 24 heures de la constatation. Munissez-vous du certificat médical de décès, du livret de famille et de la carte d'identité du défunt.

- **Renconnaissance anticipée/déclaration d'enfant**

Pour reconnaître un enfant avant naissance, munissez-vous d'une pièce d'identité (papa et maman), et d'un justificatif de domicile. Pour une déclaration après sa naissance, dans un délai de 3 jours maximum, munissez-vous du livret de famille si vous en possédez un, ainsi que du certificat médical délivré par le médecin.

- **Carte d'identité / passeport**

Pour effectuer une demande de carte d'identité ou de passeport, il est nécessaire de respecter les 4 étapes suivantes :

1- Effectuer une pré-demande en ligne www.ants.gouv.fr.

À défaut, remplir un formulaire Cerfa (à retirer à l'accueil de la mairie de Culoz)

2- Constituer votre dossier

Pour demander une carte d'identité ou un passeport, les pièces justificatives nécessaires dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement... Vous trouverez les fiches sur le site internet de la commune www.culoz-beon.fr

Tout dossier incomplet ou avec des photographies non conformes et/ou de plus de 6 mois ne pourra pas être enregistré.

3- Prendre rendez-vous en ligne www.culoz-beon.fr

4- Se présenter au rendez-vous avec :
Le n° de pré-demande ou la pré-demande imprimée.
À défaut, le formulaire Cerfa dûment rempli.
Les originaux et les photocopies des pièces justificatives.

5- Venir récupérer son passeport et/ou sa carte d'identité

Le retrait se fait SANS rendez-vous, dès réception du sms de l'Ants vous indiquant la mise à disposition de vos pièces.

- **Liste électorale**

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune (déménagement) vous pouvez le faire jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin. Vous pouvez vous inscrire sur le site : service-public.fr, ou à l'accueil de votre commune en vous munissant de votre carte d'identité, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- **Recensement Journée Défense et Citoyenneté**

Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent. Cela permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, et d'être convoqué à la journée de Défense et Citoyenneté. Pièces à fournir : livret de famille, pièce identité.

- **Inscription écoles maternelle et primaire**

Il suffit de se présenter à l'accueil de la mairie avec un livret de famille et un justificatif de domicile. Ensuite prendre rendez-vous dans les écoles respectives.

- **Transports scolaires**

La démarche s'effectue en ligne sur le site internet : <https://transportscolaire.ain.auvergnerrhonealpes.fr/>.

Les horaires d'ouverture pour chacune des communes déléguées :

Culoz : du lundi au vendredi de 9h à 12h et les mardi et jeudi de 14h à 17h30

Tél : 04 79 87 00 29
mairie@culoz-beon.fr

Béon : les lundi et jeudi de 9h à 12h - 14h à 18h
Tél : 04 79 87 04 33
mairie@culoz-beon.fr



Paroisse

Églises

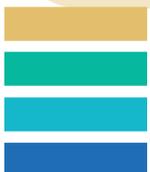
Eglise Saint-Martin Culoz :
Vous voulez contacter :

Courriel: curedeculoz@gmail.com
Adresse postale: Cure de Culoz 77 rue Henri Dunant
CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

Téléphone: 0479870396

Messe à Culoz : dimanche à 10h30

Eglise Saint-Laurent Béon



Santé

Maison de Santé

28 rue de la Mairie CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

- Infirmiers : 04 79 87 09 48
- Sage femme - Nathalie COLLIN 06 61 84 10 75
- Kinésithérapeute - M. ZUCHOWSKI 09 72 83 06 40
- Ostéopathe - Mme BONZY 04 79 87 16 68
- Hypnothérapeute - Mme BABOLAT 06 13 15 83 33
- Psychologue - Mme REY 06 22 82 21 57
- Sophrologue - Mme LA BARBERA 06 16 37 23 66
- Médecins - Dr PION / RAMLEY : 09 65 01 63 33

Hors maison de Santé

- Cabinet dentaires - 32 rue Frères Serpollet : 04 79 87 03 82
- Cabinet dentaires - rue de la Roseraie : 04 79 87 01 48



Sécurité

GENDARMERIE

Rue Claudius Richard CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 00 11

CENTRE DE SECOURS

104 Rue Claudius Richard CULOZ -01350 CULOZ-BEON

☎ 04 37 62 13 78



Services Publics



BUGEYSUD

Communauté de Communes BUGEY SUD

55 grande rue 01300 BELLEY

☎ 04 79 81 41 05
accueil@cbbugeysud.com
www.cbbugeysud.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS PRÉFECTURE DE BELLEY

24 rue des Barons 01300 BELLEY

☎ 04 79 81 01 09
sp-belley@ain.gouv.fr
www.ain.gouv.fr



TRÉSOR PUBLIC

188 Rue Anatole France, 01100 OYONNAX

☎ 04 74 73 17 60



MAISON DU VÉLO - OFFICE DU TOURISME BUGEY SUD

Rue du Stade CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 81 29 06
contact@bugeysud-tourisme.fr
https://www.bugeyvelo.com/

ouverte de juin à septembre,



BUGEY SUD LIBS (Transport à la demande)

34 grande rue 01300 BELLEY

☎ 04 79 81 41 05 - Centre de réservation (gratuit) 0 800 800 925
mobilité@cbbugeysud.com
www.cbbugeysud.com

lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00



Transports

GARE SNCF

Ligne(s) : Lyon-Perrache à Genève (frontière); Culoz à Modane (frontière)

☎ 04 79 87 99 77 / 04 79 87 99 56

www.sncf.com

Se déplacer avec le transport à la demande - BUGEYSUD LIBS

La Communauté de Communes Bugey Sud facilite les déplacements des habitants de son territoire avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes suivantes :

- personnes âgées de plus de 80 ans,
- personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire),
- bénéficiaires de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie),
- demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.

Le Transport à la demande fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Réservation obligatoire au minimum 48h avant la course souhaitée (selon places disponibles). Deux allers-retours maximum par semaine. Déplacements autorisés à l'intérieur du périmètre du territoire de la communauté de communes Bugey Sud. Possibilité de se rendre également à Hauteville, Les Avenières et Yenne.

Formulaire d'inscription disponible sur www.ccbugeysud.com.

Centre de réservation (gratuit) 0 800 800 925

Se déplacer à vélo

La Communauté de Communes Bugey Sud propose un service de location de vélos à assistance électrique pour favoriser les mobilités douces sur son territoire.

Service de location réservé aux habitants du territoire de Bugey Sud ou aux personnes qui y travaillent. Durée de location : 1, 2 ou 3 mois (sous réserve de la disponibilité des vélos). Tarif : 40 euros par mois. Réservation en ligne : www.ccbugeysud.com.

Se déplacer en CAR

Cinq lignes de car, ouvertes à tous, desservent le territoire du Bugey Sud :

- Ligne 173 - Belley - Chambéry
- Ligne 145 - (Champagne en Valromey) - Virieu-le-Grand - Belley
- Ligne 147 - Brénod - Hauteville - Belley
- Ligne 43 - Chanay - Culoz - Belley
- Ligne 193 - Belley - Morestel

Consulter les horaires des lignes de car desservant le territoire sur www.ccbugeysud.com

Se déplacer avec le COVOITURAGE

Rejoignez la communauté de covoiturage Bugey Sud !

Le covoiturage est un mode de déplacement basé sur l'usage partagé d'une voiture. Il peut être organisé sur tout ou partie d'un trajet. Il présente de nombreux atouts :

- convivialité,
- partage des frais,
- moins de pollution,
- solution de mobilité adaptée au milieu rural où les transports en commun ne sont pas fréquents,

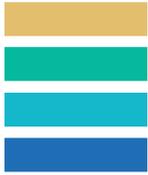
Téléchargez l'application MOVICI : le site de covoiturage de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Se déplacer grâce à WIMOOV

WIMOOV, un service pour les personnes en insertion sociale ou professionnelle. Sur prescription, l'association Wimoov accompagne les publics en situation de fragilité, en proposant des solutions pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle et sociale.

Un conseiller mobilité Wimoov prend contact avec vous pour définir votre besoin (permanences à Belley les lundis et jeudis matin).

Pour plus d'infos : ain@wimoov.org



Informations Utiles

Déclaration des chiens 1ère et 2ème catégorie

Conformément à la réglementation en vigueur, tout propriétaire ou détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doit se présenter en mairie pour établir une déclaration ad hoc, auprès de la police municipale.

Bruits voisinage - Extrait arrêté préfectoral du 12 septembre 2008

Afin de faire face aux nuisances sonores, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils à moteur tels que perceuses, raboteuses, tondeuses, tronçonneuses... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Élagage des arbres et des haies

Les arbres, branches, racines qui débordent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires.

En effet, les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage des arbres situés sur les propriétés riveraines.

Déneigement

Chaque hiver, la commune se mobilise afin de pouvoir faire face aux chutes de neige.

Les agents techniques de la commune assurent le déneigement des voiries communales (voies de circulation automobile, trottoirs devant les espaces publics) et il appartient aux riverains (habitants, propriétaires, commerçants) de déneiger les parties communes situées devant chez eux.

Pour permettre un déneigement efficace, il est indispensable que les rues soient libres de tout stationnement afin de permettre l'accès aux engins de déneigement.

Sachez être patients, toutes les voies dont la commune a la charge, sont dégagées dans un ordre précis qui respecte les priorités de circulation.



La **DYNAMIQUE**
des **ARTISANS**
et **COMMERCANTS**
de **CULOZ**



Activité Économique

ASSURANCE/BANQUES

ALLIANZ

134 avenue Jean Falconnier
04 79 42 52 58

CAISSE D'ÉPARGNE

3 avenue de la Gare
04 58 94 00 01

C.I.C.

104 rue de la Mairie
04 79 42 30 50

CRÉDIT AGRICOLE

29 rue de la Roseraie
04 79 87 08 31

COIFFEURS/ESTHÉTIQUE

AU DELA DU TEMPS

Esthétique
153 avenue de la Gare
04 79 67 19 31

BARBER SHOP

65 rue de la Mairie
07 82 67 69 87

COIFF'LYNE

91 place Louis Mathieu
04 79 87 08 58

CREATIFF COIFFURE

101 rue de la Mairie
04 79 87 06 22

STEPH'COIFFURE

10 rue des Frères Serpollet
04 79 87 05 89

COMMERÇANTS

AUTO ÉCOLE MY WAY

6 avenue de la Gare
07 85 96 35 25

BAR SKULL BAR

16 rue des Pérouses

BOULANGERIE BINAUD

1 rue des Écoles
04 79 87 01 66

BOULANGERIE VARLET

94 rue des Écoles
04 79 87 10 37

LES DÉLICES DE CULOZ

Place Louis Mathieu
09 83 58 44 36

BROCANTE

32 rue de la Roseraie

CARREFOUR MARKET

450 avenue Jean Falconnier
04 79 87 05 86

CHAPPUIS DÉCOR

216 rue du Péage
04 79 87 05 93

CONCEPT IMMO - Agence Immo

45 avenue Jean Falconnier
04 58 11 00 11

GEDIMAT

956 rue de Luyrieux
04 79 87 01 52

GITEM

419 avenue Jean Falconnier
04 79 81 14 31

LA THÉIÈRE CRÉATIVE

102 rue du Boulodrome
06 61 10 26 25

LE CARDINAL - Chambres d'hotels

27 avenue Jean Falconnier
04 79 87 01 51

LE RENGER'S - BAR

16 place Louis Mathieu
09 51 23 71 92

LE RIF - BAR

79 rue de la Mairie
04 79 87 09 88

MOT'MOTOC - Motoculture

426 avenue Jean Falconnier
04 79 87 77 00

OPTIQUE DU COLOMBIER

64 place Louis Mathieu
04 79 87 15 30

O'THENTIC - Mercerie

95 rue de la Mairie
04 79 87 00 69

PHARMACIE DU COLOMBIER

04 79 87 80 17

TABAC

18 rue de la Mairie
04 79 87 03 73

ESPACE AGATÉA - Bien Etre

45 avenue Jean Falconnier

LES SAVONS D'AMANDINE

18 rue des Frères Serpollet
06 88 22 61 91

LES FLEURS DU COLOMBIER

77 rue de la Mairie
09 85 01 61 16

A L'EMPORTER

33 rue des Frères Serpollet
06 23 31 05 90

ATELIER SAUVAGE BY M

58 chemin des Acacias

INTERMARCHÉ

04 79 81 13 71

BOIS Christophe viticulteur

04 79 87 12 65

BOIS Sylvain viticulteur

04 79 87 23 26

BRICOMARCHÉ

04 79 87 33 05

GARAGES

AFJ AUTO

92 Impasse du creux des Garçons
04 79 81 41 32

THIERRY GAGNIOUD AUTO

866 avenue Antonin Poncet
04 79 42 11 76

CULOZ AUTO - Eurotyre

04 79 87 43 96

GARAGE DES FOURS

04 79 87 05 65

AUTO N'OME Contrôle Tech.

04 79 87 90 40

CAMPING

CAMPING LE COLOMBIER

Ile de Verbaou
04 79 87 19 00



Activité Économique

NOTAIRES

LAFAY DOGNETON
3 Place Louis Mathieu
04 79 42 06 09

RESTAURANTS

AUCAMPAGNARD AUTREMENT
46 rue des Frères Serpollet
04 79 87 17 96

LE RESTO' DU COMMERCE
355 avenue de la Gare
04 79 42 51 43

PIZZA MIC - A Emporter
Rue du Péage
07 49 18 46 74

LA CASA DELLA PIZZA
Place Louis Mathieu

LE CHEVALIER
06 35 43 45 18 / 04 79 81 23 74

ENTREPRISES

AEXALP AIN - Expert Comptable
17 rue de la Roseraie
04 50 10 25 50

ALPHA 3A
554 avenue Jean Falconnier
04 79 87 01 44

ALPES PROJECTS - Maître Oeuvre
12 rue de la Plaine
04 79 42 51 80

BUREAU D'ÉTUDE PAPILLON
Rue de la Mairie
06 80 12 13 33

CEBA - Fabricant Enrouleurs
560 rue du Péage
04 79 87 14 39

CLIMA'TECK - Electricien
60 rue du Rhône
04 79 87 22 51

ANDRE-MASSE ET FILS
Charpentier
884 rue de Luyrieux
04 79 87 10 65

DUBOUCHET SARL
Travaux Public
149 avenue Antonin Poncet
04 79 87 00 63

ENTREPRISE TRAMONT
Chaudronnerie
82 rue en Brachay
04 79 81 43 14

FORESY SARL
Chaudronnerie - Serrurerie
756 rue Amiral Serpollet
Landaize
04 79 87 01 67

GSM SAVOYET CHATRON
Géomètre
87 rue de la Roseraie
04 79 84 24 07

GRAVIRHONE - Carrière
Pont de la Loi
04 79 87 01 47

LA POSTE
36 31

MENUISERIE TERRIER
740 rue de Luyrieux
04 79 87 14 49

PLOMBIER CORNETTO
183 rue en Brachay
04 79 87 31 50

LE CERF TPM
06 74 37 69 81

THERMI FLUIDES BE
04 79 87 00 90

PLOMBIER DE MASSARI
71 rue Buba
04 79 87 08 59

CHOUG PLOMBERIE
500 rue des Pérouses
06 69 73 19 11

PLOMB'ELEC
5 rue des Roselières
04 57 29 04 82

ASSISTHERM ALPES
Dépannage Chauffage
04 79 87 83 10

TONIN-COIFFET SA
Pompes Funèbres
56 avenue de la Gare
04 79 87 08 34

SME - Traitement déchets industriels
889 rue de Luyrieux
04 79 87 03 89

CARRIER (anciennement CIAT)
700 avenue Jean Falconnier
04 79 42 42 42

SOLARENERGY APPLICATIONS
Traitement des Méteaux
1263 rue du Pont Noir
04 79 42 16 74

TAXI MICHALLET/MORLAND
241 avenue Jean Falconnier
04 79 87 81 28

THERMI FLUIDES - Bureau Etudes
31 rue du Four
04 79 87 00 90

FINARELLI - Charpentier
7G impasse du Jugeant
04 79 87 17 14

ABACUS DECOR
04 71 73 37 74

CONTEXT ARCHITECTURE
06 88 74 69 59

LACROIX Jean-Pierre - Paysagiste
06 22 13 40 65

BEGUET SA Chaudronnerie indus
04 79 87 02 75

CASUEL Assemblier industriel
04 79 87 11 81

LE POTIER Catherine
06 85 61 96 48

LA POTERIE DU BIOLLET
06 17 81 12 07

BIDOT Romain
(interventions bénévoles TV internet...)
06 23 12 49 75



Organismes Extérieurs



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITÉ

44 rue Juvanon du Vachat 01300 BELLEY

☎ 30 01 pour prendre un rendez-vous avec une assistante sociale

MISSION LOCALE JEUNES

2 place Père-Popieluszko 01300 Belley

☎ 04 79 81 53 75

Permanence en mairie de Culoz les mardis des semaines 2 et 4 de chaque mois. Sur rendez-vous.



CROIX ROUGE

Clos Poncet 01350 CULOZ

☎ 06 85 30 69 06

Permanence le lundi après-midi de 14h à 17h



ADAPA

55 rue de la Mairie 01350 CULOZ

☎ 04 74 45 59 62 (Bourg-en-Bresse)

j.gharib@adapa01.com



ADMR

37 rue de la République 01300 BELLEY

☎ 04 79 87 06 77



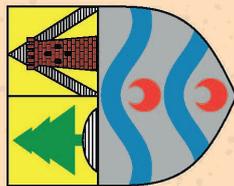
Plan

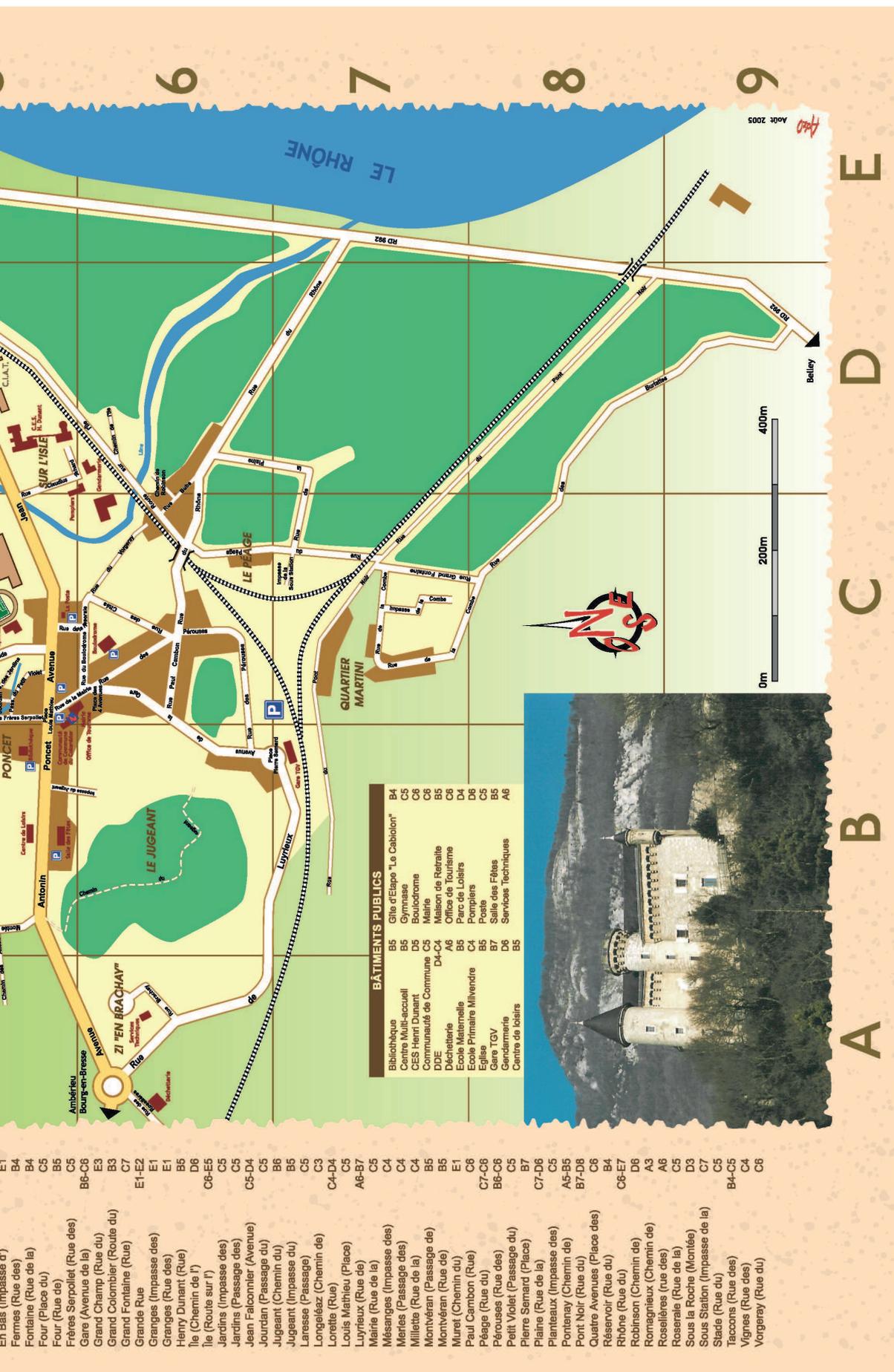


CULOZ

NOMS DES VOIRIES

- A5 Acacias (Chemin des)
- B4-C3 Albert Férier (Rue)
- C4-E3 Amiral Jean Serpollet (rue)
- B4-B3 Angès (Chemin des)
- A6-B5 Antonin Poncet (Avenue)
- B4 Aréline Dumont (Rue)
- B5 Bac (Rue du)
- A6 Brachay (Rue)
- C6 Boulodrome (Place du)
- C5 Boulodrome (Rue du)
- C6 Buhar (Rue)
- D4 Buis (Rue des)
- B4 Builès (Rue des)
- C6-D9 Burilattes (Rue des)
- E1 Ceilliers (Rue des)
- A4 Chantemerle (Chemin de)
- B5 Chantemerle (Rue de)
- B4 Château (Montée du)
- B4 Chèvrerie (Chemin de la)
- C6-C4 Cimetière (Chemin du)
- D5 Cité (Rue des)
- B4 Claudius Richard (Rue)
- B4 Clos (Passage du)
- C7 Colombier (Rue du)
- C7 Combe (Impasse de la)
- C4 Corléaz (Rue de la)
- B4-C3 Créz (Rue de la)
- C4 Crêts (Rue des)
- D5 Creux des Garpons (Imp. du)
- B5 Crochate (Passage de la)
- B5 Croix (Impasse de la)
- B4 Croix Rousse (Rue de la)
- B5 Cure (Impasse de la)
- B5 Docteur Lenormand (Rue)
- C5-C4 Ecoles (Rue des)
- B5 Eglise (Rue de l')





- E1 En Bas (Impasse d')
- B4 Fermes (Rue des)
- B4 Fontaine (Rue de la)
- C5 Four (Place du)
- B5 Four (Rue de)
- C5 Frères Serpillet (Rue des)
- B6-C6 Gare (Avenue de la)
- E3 Grand Champ (Rue du)
- B3 Grand Colombier (Route du)
- C7 Grand Fontaine (Rue)
- E1-E2 Grande Rue
- E1 Granges (Impasse des)
- E1 Henry Dunant (Rue)
- D6 Ile (Chemin de l')
- C6-E5 Ile (Route sur l')
- C5 Jardins (Impasse des)
- C5 Jardins (Passage des)
- C5-D4 Jean Falconnier (Avenue)
- C5 Jourdan (Passage du)
- B6 Jugeant (Chemin du)
- B5 Jugeant (Impasse du)
- C5 Larresse (Passage)
- C3 Longléaz (Chemin de)
- C4-D4 Lorette (Rue)
- C5 Louis Mathieu (Place)
- A6-B7 Luyréaux (Rue de)
- C5 Mairie (Rue de la)
- C4 Messanges (Impasse des)
- C4 Merles (Passage des)
- C4 Millérite (Rue de la)
- B5 Montvéran (Passage de)
- B5 Muret (Chemin du)
- E1 Muret (Chemin du)
- C6 Paul Cambon (Rue)
- C7-C6 Péage (Rue du)
- B6-C6 Pérouses (Rue des)
- C5 Petit Violet (Passage du)
- B7 Pierre Semard (Place)
- C7-D6 Plaine (Rue de la)
- C5 Plateaux (Impasse des)
- A5-B5 Pontanay (Chemin de)
- B7-D8 Pont Noir (Rue du)
- C6 Quatre Avenues (Place des)
- B4 Réservoir (Rue du)
- C6-E7 Rhône (Rue du)
- D6 Robinson (Chemin de)
- A3 Romagnieux (Chemin de)
- A6 Rosallères (rue des)
- C5 Roseraie (Rue de la)
- D3 Sous la Roche (Montée)
- C7 Sous Station (Impasse de la)
- C5 Stade (Rue du)
- B4-C5 Taccons (Rue des)
- C4 Vignes (Rue des)
- C6 Vorigeray (Rue du)

LE DÉPARTEMENT À VOTRE ÉCOUTE



*Numéro gratuit

Un seul numéro pour les services de la Solidarité et la MDPH* pour toutes vos questions

- Handicap
- Aides aux personnes âgées
- Situation budgétaire
- Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Logement
- Soutien aux parents
- Petite enfance
- Adoption



Des chargés d'accueil vous répondent :
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h



Pour nous écrire, une seule adresse :
Département de l'Ain
Direction générale adjointe de la Solidarité
13 avenue de la Victoire BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex



Retrouvez le centre départemental de la
Solidarité près de chez vous :
www.ain.fr/services-sociaux

* Maison départementale des personnes handicapées de l'Ain

AIN⁰¹
Le Département